

1. CALENDRIER DE L'EXPOSANT

22 janvier 2026	Début du montage des stands: Halles 1 et 2
23 janvier 2026	Début du montage des stands: Halles 31-32
26 janvier 2026	Fin du montage des stands pour 17h
27 janvier 2026	Ouverture du Salon au public à 9h
27 janvier 2026	Soirée officielle d'Agrovina dès 18h
29 janvier 2026	Fermeture du Salon à 18h Début du démontage possible dès 18h jusqu'à 22h30 (les véhicules ne pourront toutefois pas entrer dans l'enceinte de martignyexpo avant 19h)
30 janvier - 2 février 2026	Démontage de 7h30 à 17h
2 février 2026	Fin du démontage et évacuation de tout le matériel pour 17h

2. MONTAGE DES STANDS

Halle 1 & Halle 2	Dès jeudi 22 janvier jusqu'au lundi 26 janvier Horaires: du jeudi 22 janvier au dimanche 25 janvier de 7h30 à 21h et le lundi 26 janvier de 7h30 à 17h.
Halles 31-32:	Dès vendredi 23 janvier jusqu'au lundi 26 janvier. Horaires : du vendredi 23 janvier au dimanche 25 janvier de 7h30 à 21h et le lundi 26 janvier de 7h30 à 17h.

Location d'un élévateur	Un élévateur avec chauffeur sera à disposition des exposants, sur demande au secrétariat, le jeudi 22, vendredi 23, samedi 24 et lundi 26 janvier, contre paiement comptant (non disponible le dimanche).
--------------------------------	---

3. HORAIRE D'OUVERTURE DU SALON

Chaque jour de 9h à 18h du mardi 27 au jeudi 29 janvier 2026. Les exposants sont priés de rester sur leur stand jusqu'à l'évacuation complète des visiteurs (18h30).

4. INSTALLATION DES STANDS

Devoirs de l'exposants:

1. Consulter la notice technique du Règlement Général
2. Respecter la surface attribuée
3. Ne pas empiéter sur les stands voisins ou les allées
4. Porte d'accès dans la Halle 1: 5 m de hauteur x 4,5 m de largeur
5. Porte d'accès dans la Halle 2: 4,5 m de hauteur x 4,5 m de largeur
6. Respecter les règles de sécurité
7. Respecter les règles relatives à l'évacuation des déchets

5. SUSPENSION

Aucune suspension ou accroche de stand n'est autorisée sur les structures des halles (Halle 1 et Halle 2). D'éventuelles dérogations écrites pourront être accordées, sous réserve d'un préavis établi par un ingénieur.

6. CIRCULATION ET RAVITAILLEMENT PENDANT LE SALON

Ravitaillement	Chaque jour de 7h30 à 9h par les entrées de service appropriées.
Circulation	Prohibée dans l'enceinte du Salon dès 9h, sauf cas exceptionnel à soumettre au secrétariat.
Entrée "piétons"	Entrée principale du Salon

7. SÉCURITÉ - FEU

En application de la Loi cantonale du 18.11.1977 sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels et de son Règlement d'application du 04.10.1978, les matériaux suivants sont strictement interdits : roseau, paille, papier, carton, laine de bois, tissu de vinyle, mousse de polyuréthane, calicot, ...

Les décorations doivent être composées de matériaux RF2 (difficilement combustibles) et ne doivent pas produire de gouttes incandescentes lorsqu'elles brûlent.

Les décorations en bois massif (par exemple les planches sciées de tous les côtés, d'une épaisseur supérieure ou égale à 10 mm) sont autorisées. Des extincteurs (à charge de l'exposant) seront exigés dans tous les stands dont l'exploitation présente quelques dangers.

8. DURABILITÉ

Le comité d'organisation a décidé d'interdire le plastique à usage unique sur le site d'Agrovina à partir de 2024. Cela signifie qu'aucun exposant, quel qu'il soit, ne pourra plus proposer de récipients en plastique à usage unique.

Restent autorisés en 2026:

- Tout contenant réutilisable et lavé directement par les exposants (porcelaine, verres, couverts, ...)
- Les verres à vin (ou à bière) en verre
- Les bouteilles en verre
- Les bouteilles en PET 33cl ou 50cl pour les minérales, sodas et jus de fruits
- Les gobelets et tasses en carton pour des boissons à l'emporter

9. NETTOYAGE DES STANDS

Nos services sont à votre disposition pour le nettoyage de vos stands (CHF 45.- / heure). Vous pouvez passer vos ordres directement par téléphone (+41 27 722 00 34) ou par email (info@agrovina.ch).

10. ASSURANCE

L'exposant doit assurer lui-même le matériel d'exposition, la perte d'exploitation, le mobilier et les objets exposés lui appartenant contre l'incendie, les dégâts d'eau, le vol simple et par effraction, auprès de la compagnie de son choix.

11. BONS D'ENTRÉES (DESTINÉS À VOS CLIENTS)

Prix du bon d'entrée Offre spéciale CHF 8.- (billet d'entrée normal sur place CHF 20.-) + TVA 8,1%

Facturation à la fin du Salon, sur la base des bons utilisés (les bons non utilisés ne vous coûtent rien)

Délai de commande bulletin de commande disponible sur : agrovina.ch/espace-exposant

12. CARTES D'EXPOSANTS (DESTINÉES AU PERSONNEL DESERVANT LES STANDS)

Les cartes d'exposants permettent d'accéder au Salon dès 8h et sont à commander au secrétariat au moyen du bulletin disponible sur agrovina.ch/espace-exposant. Vous seront remises gratuitement selon le barème suivant :

STAND	1-20 m ² = 4 cartes gratuites	61-80 m ² = 10 cartes gratuites
	21-40 m ² = 6 cartes gratuites	81-120 m ² = 12 cartes gratuites
	41-60 m ² = 8 cartes gratuites	dès 121 m ² = 14 cartes gratuites

Les cartes supplémentaires seront facturées CHF 25.- + TVA 8,1%

13. SERVICE " LAVAGE DES VERRES "

Une machine à laver les verres est à votre disposition dans la Halle 1 et la Halle 2 (cabines situées entre le stand N° 1605 et le Restaurant des Retrouvailles et à l'arrière du stand N° 2103). Des paniers de lavage sont disponibles au kiosque, à l'entrée de la Halle 2 (caution CHF 100.-)

14. PHOTOCOPIEUSE

Une photocopieuse est à disposition de tous les exposants au stand d'accueil de la Halle 1, près du kiosque. Adressez-vous à nos hôtesses.

15. HÉBERGEMENT

Pour vos réservations de chambres d'hôtel, veuillez contacter :
Office du Tourisme de Martigny - Avenue de la Gare 9, 1920 Martigny
Tél. +41 27 720 49 49 / Fax. +41 27 720 49 48
www.martigny.com / info@martigny.com

16. SURVEILLANCE

Une société de surveillance assurera une surveillance générale du Salon du jeudi 22 janvier au dimanche 1^{er} février à 18h.

17. DOUANE

Plus d'information auprès de notre partenaire www.grosslogistics.ch Tél. +41 27 565 78 48

18. DÉMONTAGE

Les travaux de démontage pourront débuter jeudi 29 janvier déjà, dès la fermeture du salon (18h) et jusqu'à 22h30. Les véhicules ne pourront toutefois pas entrer dans l'enceinte de la Halle 1 avant 19h. Les travaux de démontage se poursuivront les vendredi 30 janvier, samedi 31 janvier, dimanche 1^{er} février et lundi 2 février de 7h30 à 17h.

19. PARKING EXPOSANTS

Se référer au plan disponible sur www.agrovina.ch/parking.

20. MATÉRIEL PUBLICITAIRE

Des prospectus, autocollants ainsi que des affiches sont gracieusement mis à la disposition des exposants. Nous vous prions de bien vouloir passer vos commandes au moyen du bulletin de commande "billets-publicité-parking-nettoyage".

21. SECRÉTARIAT

Rue du Levant 91 - 1920 Martigny | Tél. +41 27 722 00 34 | info@agrovina.ch - agrovina.ch